

LA GÉNÉROSITÉ DES FRANÇAIS FACE AU COVID



**Préface de Laurence Tiennot-Herment
présidente de l'AFM-Téléthon**

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Jacques MALET

Préface

Recherches & Solidarités publie la 26^{ème} édition de son étude sur la générosité des Français, la référence et un outil précieux pour suivre, au fil des années, l'évolution de la générosité en matière de dons, au titre de l'impôt sur le revenu et au titre de l'impôt sur la fortune immobilière.

En dépit du contexte sanitaire, la générosité des Français ne s'est pas démentie en 2020 et je voudrais ici remercier tous les donateurs, quelle que soit la cause ou le combat qu'ils choisissent et quelle que soit leur génération, les plus jeunes confirmant d'année en année leur engagement, à l'image de ceux mobilisés dans notre Téléthon Gaming. Dans le domaine de la recherche qui est le nôtre, le Téléthon joue un rôle crucial car il nous donne les moyens d'impulser, d'innover pour la mise au point de thérapies nouvelles pour les maladies rares dont 95% restent sans traitement. Les premières victoires sont là pour les malades et leurs familles et, au-delà, c'est tout un pan de la médecine qui fait un bond en avant au bénéfice aussi de maladies plus fréquentes. Un exemple parmi d'autres du rôle majeur que joue le monde associatif au service de l'intérêt général.

Nous espérons que 2021 marquera une nouvelle progression des dons car les besoins sont nombreux dans bien des domaines. Et je voudrais profiter de cette tribune pour remercier également les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour les associations, avec une pensée particulière pour les 53 000 associations et clubs qui permettent au Téléthon de rayonner dans nos villes et nos villages. Nous espérons ainsi retrouver, après une année difficile, la mobilisation populaire qui est l'âme du Téléthon.

Un grand merci, enfin, à Recherches & Solidarités pour nous avoir donné l'opportunité de prendre ici la parole ainsi que pour son expertise précieuse notamment dans le dialogue avec nos bénévoles et son soutien fidèle en toutes circonstances. Ces derniers mois ont montré que la solidarité était le meilleur rempart contre la morosité. Souhaitons-nous collectivement une année de la générosité 2021 exceptionnelle, à la hauteur des défis que nous devons relever dans un contexte qui reste encore difficile.

**Laurence Tiennot-Herment,
Présidente de l'AFM-Téléthon**



L'essentiel

La générosité des Français face au COVID

Cette 26^{ème} édition annuelle s'appuie sur **des sources officielles** pour suivre l'évolution de la générosité des Français en 2020 :

- Les données de la Direction Générale des Finances Publiques concernant les dons des **27 900 donateurs assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)** et des **4,9 millions de foyers fiscaux donateurs au titre de l'impôt sur le revenu, en 2020.**

- Les montants collectés par 123 associations et fondations représentant 1,48 milliard d'euros issus des **Comptes d'emploi des ressources publiés au Journal officiel.**

Quel bilan dresse-t-on de la générosité des Français au cours de cette année 2020 si particulière, traversée par l'épidémie du COVID-19 et la crise économique et sociale qu'elle a générée ?

- Le montant **des dons déclarés au titre de l'impôt sur le revenu** a augmenté de **7,1%** et **le nombre de foyers donateurs** de **3,4%**.
- La proportion des foyers imposables déclarant un don, ce que nous appelons **la densité des donateurs**, a, quant à elle, peu évolué en moyenne nationale. Elle s'élève à 20,8%. **Au plan territorial**, la diagonale généreuse observée depuis des années se confirme, des Pyrénées-Atlantiques à l'Alsace. Alors que des départements urbains affichent une densité de donateurs plus élevée, plusieurs territoires ruraux sont en retrait.
- Le **don moyen annuel** présente **une nouvelle hausse**, avec un montant allant de 347 € parmi les moins de 30 ans, jusqu'à 665 € chez les plus de 70 ans. Même s'ils ne représentent qu'une assez faible part du groupe des donateurs et des montants déclarés, **les jeunes de moins de 30 ans** affichent toujours « *un effort de don* » au regard de leurs revenus, en 2^{ème} position (2,4%) après celui des plus de 70 ans (2,7%). Une position à saluer alors que cette tranche d'âge est la seule à voir son revenu moyen imposable légèrement baisser en 2020.
- Pour la plus haute tranche de revenus (plus de 78 000 euros), la proportion des donateurs imposables se maintient aux alentours de 42%, pour un don moyen supérieur à 1 398 euros annuels.
- **Ce bilan 2020 aux allures positives concernant les dons au titre de l'impôt sur le revenu est porté par les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté.** Ils représentent en effet **90% de l'augmentation** du nombre de donateurs et des montants correspondants. Parmi les mesures gouvernementales dites « COVID », ces derniers ont bénéficié d'une mesure exceptionnelle portant le plafond de la réduction fiscale de 75%, de 546 euros en 2019 à 1000 euros en 2020. L'analyse séparée des dons relevant de ces deux dispositifs fiscaux montre une réelle progression pour le premier et une stabilisation pour les seconds : **+ 7,8%** du nombre de donateurs pour **0,8%** et **+ 37%** des montants de dons pour **1%**.
- **Les dons déductibles de l'IFI** ont enregistré **une hausse nettement inférieure à celle de 2019** (11,6% pour 31,3%), **de même que le nombre des donateurs** (6,4% pour 31%). Ces derniers représentent **19%** des assujettis, avec **un don moyen passant 5 620 à 5 880 euros.**

Ce bilan 2020 soulève plusieurs interrogations, en cette fin d'année toujours propice à la générosité et rythmée par plusieurs grandes campagnes nationales :

- Derrière un bilan qui peut être jugé rassurant, au regard des circonstances de 2020, **se cache une grande diversité de situations**. L'analyse des montants collectés par les associations et fondations (notre panel de 1,48 milliard d'euros représentant 28% du montant total des dons en France) montre clairement que **la progression a profité aux plus grandes, ainsi qu'à celles qui agissent dans l'aide sociale, l'environnement ou la solidarité internationale**. Se cachent aussi des montants de dons fortement réduits par l'annulation d'événements et d'opérations de collecte, principales sources de recettes pour certaines associations.
- **La mesure fiscale des « 1 000 euros »** en direction des organismes d'aide aux personnes en difficulté a produit quelques effets, avec un don moyen passé de **247 € à 313 € en 2020**. Mais elle semble avoir **anesthésié le reste de la collecte qui représente, en fait, 78% de l'ensemble**, au moment où tant d'associations doivent se relever de mises à l'arrêt et de trop longues périodes d'inquiétudes et d'incertitudes.
- **L'année 2020 a mis en lumière des élans de solidarité suscités par la crise** : initiatives personnelles et collectives, entraides de proximité, fréquentation hors norme des plateformes de bénévolat, afflux de dons en nature pour certaines associations... **La générosité financière**, du moins celle que la DGFIP nous permet d'observer dans cette étude annuelle, **ne fait pas tant d'éclats**. Se pose par conséquent la question : les mesures fiscales ne mériteraient-elles pas d'être revues dans leur ensemble pour être mieux connues, plus partagées et plus souvent appliquées ?

D'après ces données officielles et l'estimation des dons qui ne sont pas déclarés et de ceux qui sont consentis de la main à la main, les particuliers auraient donné **entre 5,1 et 5,2 milliards d'euros**, en 2020. Parions qu'ils feront mieux encore en 2021, dans un climat un peu plus détendu !

RECHERCHES & SOLIDARITÉS, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels (Journal officiel, URSSAF Caisse nationale, Mutualité Sociale Agricole, Direction générale des Finances publiques...) et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

Sommaire

Préface de Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'AFM Téléthon	2
L'essentiel	3
I – Les dons déclarés au titre de l'impôt sur le revenu.....	6
1. Les évolutions 2013 - 2020	6
<i>A - Nombre de foyers fiscaux déclarant un don</i>	6
<i>B – Montant des dons déclarés</i>	7
<i>C - Un don moyen en constante progression</i>	7
2. Une année 2020 atypique	8
<i>A – Le ressenti des responsables associatifs au printemps 2020</i>	8
<i>B – Les dons en faveur des personnes en difficulté</i>	10
3. Le bilan de l'année 2020.....	12
<i>A – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables</i>	12
<i>B – L'influence de l'âge et la générosité des plus jeunes</i>	13
II – Focus sur les foyers fiscaux imposés	15
III – L'Atlas de la générosité en France	16
1. La générosité en régions	16
2. La générosité en départements	17
IV – Les dons au titre de l'IFI.....	18
1. Le nombre de donateurs	18
2. Les montants déclarés.....	19
3. Évolution du don moyen	20
4. La densité des donateurs	20
5. Le don moyen par tranche de revenus	21
V - La collecte 2020	23
1. L'estimation 2020	23
2. Évolutions comparées	23
3. Des situations disparates	24
D - Les 40 collectes les plus importantes en France	26
VII – Le cas particulier des dons aux partis politiques	27

I – Les dons déclarés au titre de l’impôt sur le revenu

Source et méthodologie : Ce chapitre s’appuie sur les chiffres transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP), concernant les déclarations de dons effectuées par les Français dans le cadre de l’impôt sur le revenu des années 2013 à 2020. Ce suivi s’appuie sur une fructueuse et confiante coopération avec l’équipe en charge de la fiscalité des personnes, au sein du bureau des études statistiques en matière fiscale¹.

Ces données concernent près de cinq millions de foyers fiscaux, chaque donateur n’étant compté qu’une seule fois, même s’il déclare au titre des deux dispositifs (dons aux œuvres et dons aux personnes en difficulté). Leur analyse et leur suivi, depuis vingt-six ans, constituent une source précieuse pour estimer l’évolution de la générosité en France.

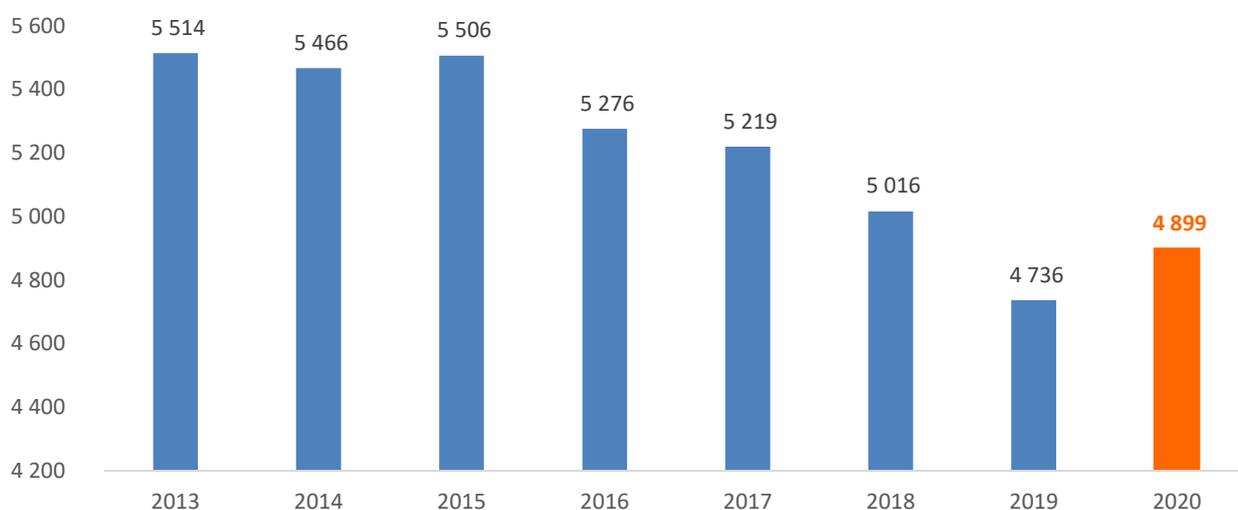
L’individualisation des dons aux partis politiques est intervenue au titre de l’année 2013². Ce premier graphique porte sur les seuls dons aux associations, désormais repérés d’une manière isolée. Il s’appuie sur des données homogènes, relatives à la période 2013-2020.

1. Les évolutions 2013 - 2020

A - Nombre de foyers fiscaux déclarant un don

Rappelons d’abord que le nombre des foyers déclarant au moins un don est calculé strictement, pour bien pointer les foyers qui déclarent des dons dans l’une des deux catégories fiscales prévues (dons aux personnes en difficulté et autres dons) et éviter les doublons avec ceux qui déclarent des dons dans les deux dispositifs.

Graphique 1 : Nombre de foyers fiscaux, imposés et non imposés, déclarant au moins un don (en milliers)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Le nombre des foyers déclarant un don a été en constante régression, tout au long de la période 2013-2019. Cela s’explique, pour partie, par la réduction de la proportion des foyers imposés. Pour la même raison, sans doute en partie aussi du fait d’une augmentation inédite du nombre des foyers imposés (330 000, soit environ 2%, en 2020), le nombre des foyers déclarant un don est en augmentation de 3,4% en cette dernière année.

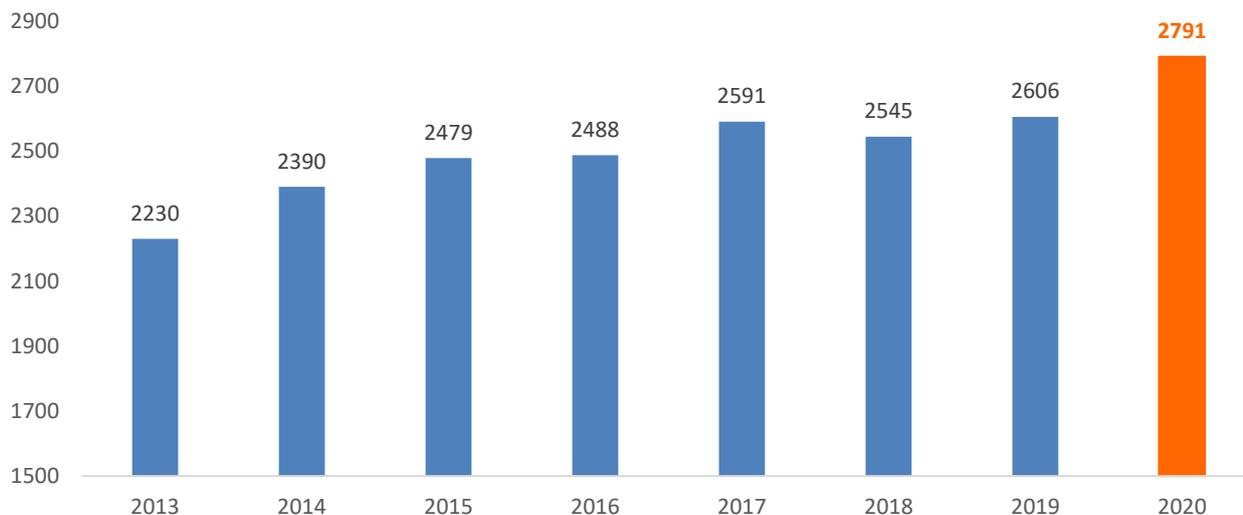
¹ Et un remerciement tout particulier pour Christophe DESPONS, Pascal BUGNOT et Guillaume NOTE.

² Le bilan de ces dons figure plus loin dans cette publication.

B - Montant des dons déclarés

Le graphique suivant présente la variation des montants déclarés par l'ensemble des contribuables, sur la même période 2013-2020.

Graphique 2 : Montant des dons déclarés (en millions d'euros), par les foyers imposés et non imposés



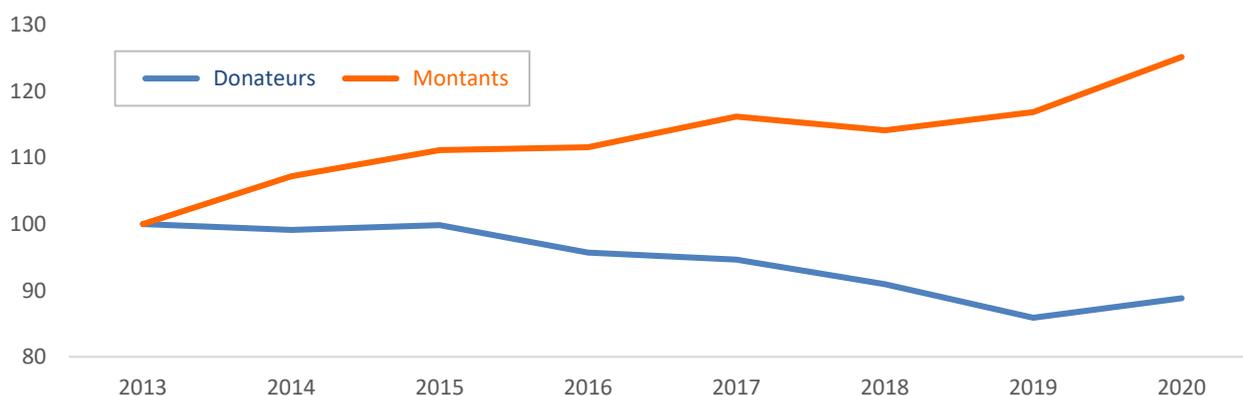
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Après la baisse de l'année 2018 et le léger rebond en 2019 (2,4%), les montants de l'année 2020 augmentent de 7,1%, presque autant qu'en 2014 (7,2%).

C - Un don moyen en constante progression

Un graphique, en base 100 en 2013, permet de confronter un nombre de foyers fiscaux déclarant un don, en baisse, et un montant des dons en hausse quasi constante.

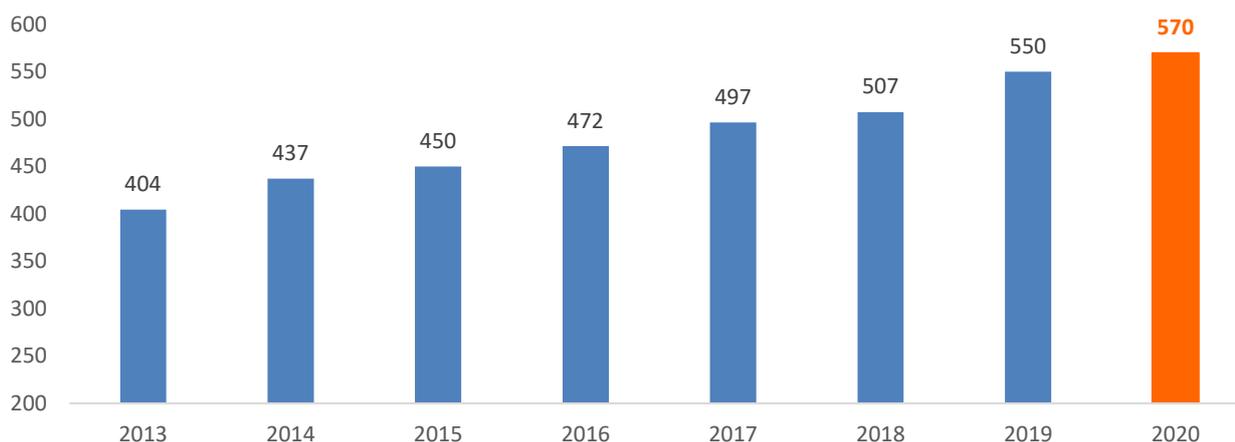
Graphique 3 : Évolution comparée du nombre de donateurs et des montants, en base 100 en 2013



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Le graphique suivant, traduction du précédent, affiche un don moyen en augmentation régulière. Il s'agit du montant moyen déclaré, comportant tous les dons d'une année, à une ou plusieurs associations. Il prend en compte, d'une manière homogène au fil des années, l'ensemble des foyers fiscaux déclarant un don, qu'ils soient imposés ou non.

Graphique 4 : Don moyen déclaré annuellement en euros



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Le don moyen annuel déclaré est ainsi passé de 404 euros en 2013 à 570 en 2020 (en euros courants). Les augmentations les plus fortes (8%) portent sur les années 2014 et 2019. Les moins élevées concernent les années 2015, 2018 et 2020.

2. Une année 2020 atypique

Atypique pour le moins et à plus d'un titre. Chacun a encore en mémoire les mesures sanitaires mises en place soudainement en mars 2020, lorsque *la pandémie* est entrée dans le langage courant et sur toutes les ondes. L'année s'est écoulée au rythme des vagues épidémiques, avec de nombreuses incidences sur la vie économique, sociale et aussi associative.

A – Le ressenti des responsables associatifs au printemps 2020

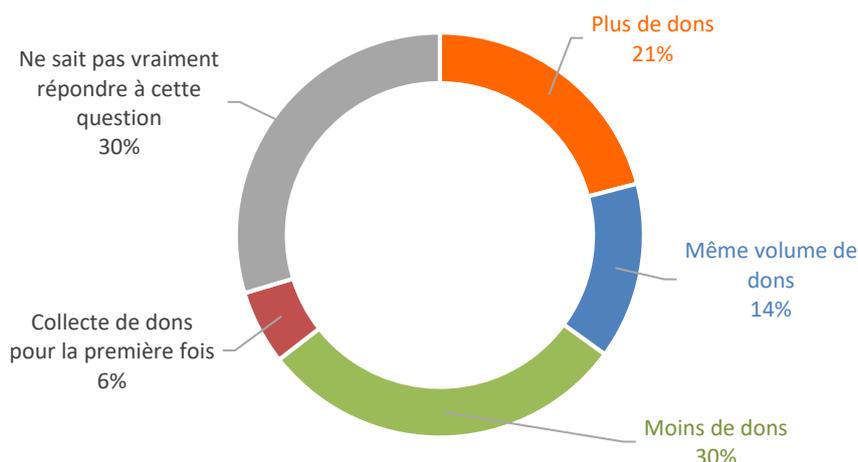
Cet extrait figurait dans l'édition 2020, il a toute sa place ici pour rappeler le contexte de cette année 2020, objet de toutes les attentions aujourd'hui.

Dès l'entrée en vigueur du confinement, le 17 mars 2020, une volonté partagée s'est exprimée d'observer au plus près la façon dont les associations allaient gérer la situation et dans quelle mesure elles allaient pouvoir continuer à jouer leur rôle citoyen et d'amortisseur social. L'équipe de Recherches & Solidarités a tout naturellement répondu présente à l'appel du Mouvement Associatif pour rejoindre la démarche coordonnée autour du Réseau National des Maisons des Associations, de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, démarche à laquelle se sont ensuite associés Hexopée (ex-CNEA) et France Générosités.

Après une enquête menée pendant le confinement, réunissant plus de 23 000 retours de responsables associatifs, nous avons participé à une deuxième consultation, au cours du déconfinement, qui a réuni 12 248 témoignages. Destinée notamment à mesurer les premiers impacts de la crise, la deuxième enquête abordait aussi les dons des particuliers et ceux des entreprises. Les résultats suivants s'appuient sur 3 200 réponses d'associations recevant des dons de particuliers.

Le graphique suivant permet de remarquer que près du tiers des répondants ne disposaient pas encore des bilans nécessaires pour se prononcer.

Graphique 5 : Concernant les dons des particuliers, qu'en est-il depuis que la crise du COVID-19 s'est déclarée en France ? *



Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai - dès le début du déconfinement - au 15 juin 2020, auprès de 12 248 responsables associatifs. * Résultats calculés sur les seules réponses des associations recevant des dons des particuliers

Notons d'abord que 6% des associations ont décidé d'effectuer une collecte pour la première fois. Une projection nationale prudente montre que ce résultat pourrait correspondre à un peu plus de 20 000 associations. Outre les 14% des responsables associatifs estimant qu'ils ont reçu à peu près autant de dons, le bilan de ceux qui regrettent que ces dons aient été moins nombreux (30%) est clairement supérieur à celui de ceux qui ont constaté qu'ils étaient plus nombreux (21%).

L'importance et la robustesse de l'échantillon (3 200 références) autorisent à prolonger ces résultats, selon deux critères importants : le secteur d'activité, d'une part, et la taille de l'association, mesurée par son budget annuel, d'autre part.

Tableau 1 : Résultats selon les secteurs d'activité des associations*

	Action sociale	Santé	OSI	Défense causes et droits	Loisirs, vie sociale	Sport	Culture	Environnement	Education populaire
Proportion d'associations recevant des dons des particuliers	44%	55%	61%	50%	18%	18%	32%	51%	25%
Réponses des responsables associatifs									
Nous recevons plus de dons	24%	15%	16%	14%	26%	24%	20%	14%	23%
Le même volume de dons	17%	13%	24%	10%	13%	11%	13%	22%	15%
Moins de dons	29%	38%	38%	41%	25%	29%	31%	31%	24%
Nous avons sollicité des dons pour la 1ère fois	4%	5%	3%	4%	11%	5%	8%	2%	9%
Je ne sais pas vraiment répondre	26%	29%	19%	30%	25%	32%	29%	31%	29%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai au 15 juin 2020 auprès de 12 248 responsables associatifs. * N'ont été pris en compte que les domaines présentant un nombre significatif de réponses exploitables. **Lecture** : Dans le domaine de l'action sociale, 44% des associations effectuent des collectes auprès des particuliers. Si 24% de ces associations ont reçu plus de dons, elles sont 29% à indiquer qu'elles ont reçu moins de dons.

Dans l'ordre, les associations de solidarité internationale (61%), les associations de santé (55%), le secteur de l'environnement (51%) et celui de la défense des causes et des droits (50%) présentent la plus forte proportion de collecteurs. Le différentiel entre les répondants indiquant avoir reçu davantage de dons et ceux qui expriment l'opinion contraire, de l'ordre de neuf points pour l'ensemble des secteurs, est ici le plus

défavorable pour la défense des droits et des causes (27 points) et le moins défavorable pour l'action sociale et le sport (5 points). Il est même quasiment nul pour l'éducation populaire, les loisirs et la vie sociale.

Tableau 2 : Résultats selon la taille des associations

	< 10 K €	10 K € à 50 K €	50 K € à 100 K €	100 K € à 200 K €	200 K € à 500 K €	500 K € à 1M €	> 1 M €
Proportion d'associations recevant des dons des particuliers dans l'échantillon	20%	25%	29%	32%	33%	27%	32%
Réponses des responsables associatifs							
Nous recevons plus de dons	24%	21%	21%	20%	19%	20%	23%
Le même volume de dons	13%	15%	12%	15%	16%	15%	19%
Moins de dons	34%	32%	30%	28%	26%	25%	23%
Nous avons sollicité des dons pour la 1 ^{ère} fois	4%	5%	6%	8%	8%	6%	7%
Je ne sais pas vraiment répondre	26%	27%	31%	28%	31%	35%	28%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête COVID 2 réalisée du 14 mai au 15 juin 2020, auprès de 12 248 responsables associatifs.

La proportion des associations qui collectent auprès des particuliers augmente avec leur taille. Et le différentiel entre les réponses relatives aux augmentations du nombre de dons et celles qui signalent leur diminution, baisse en corrélation avec la taille des associations, en lien avec leurs moyens de communication, de l'ordre de 10 points jusqu'à 50 000 euros de budget annuel, jusqu'à un strict équilibre, au-dessus d'un million d'euros.

Au-delà de ces tendances exprimées au printemps 2020, plusieurs études montrent combien les associations et les fondations se sont mobilisées en interne pour encourager les dons avec des moyens adaptés et pallier l'annulation des événements et des opérations de collecte.

Les nouvelles stratégies et les nouveaux moyens de collecte déployés depuis le printemps 2020 ne sont qu'une illustration de la capacité d'adaptation des associations, notamment pour entretenir le lien en interne et avec leurs partenaires, proposer des activités de substitution ou de réponses à l'urgence, se réorganiser ou encore préparer l'avenir.³

B – Les dons en faveur des personnes en difficulté

Face à la situation sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, plusieurs mesures ont été prises par l'État et les collectivités. Parmi celles-ci, l'augmentation du plafond des dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou aux victimes de violences domestiques mérite un développement.

Rappel :

Le calcul des réductions d'impôt liées aux dons diffère selon qu'il s'agit :

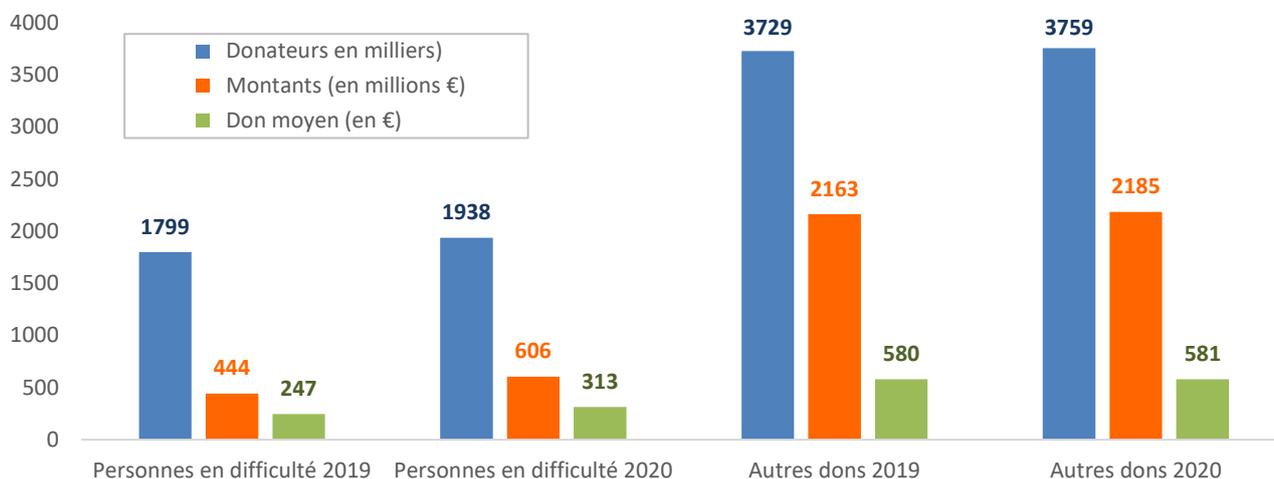
- d'un organisme d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique : réduction d'impôt égale à 66 % du total des versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer
- d'un organisme d'aide aux personnes en difficulté fournissant gratuitement des repas, des soins ou favorisant le logement ou d'un organisme d'aide aux victimes de violence domestique (accompagnement, relogement) : réduction d'impôt égale à 75 % des versements retenus dans la limite d'un montant revalorisé chaque année. Pour les dons effectués en 2020 (déclarés en 2021), le plafond de 546 € est augmenté à 1 000 €. Cette mesure est maintenue pour les dons effectués en 2021 (déclarés en 2022).

³ Voir cette page de notre site [Les associations face au COVID-19](#)

On peut imaginer que les deux objectifs du Gouvernement étaient, d'une part, un encouragement à orienter les dons vers les actions d'urgence en direction des personnes en difficulté (réponse aux conséquences de l'épidémie et des confinements), et aussi un encouragement à donner plus, avec l'augmentation du plafond à 1000 euros.

De ce strict point de vue, le graphique suivant montre que ces deux objectifs ont été atteints, si l'on en juge par l'observation des trois critères que sont le nombre de donateurs, les montants déclarés et le don moyen, pour chacun des deux dispositifs en 2019 et en 2020.

Graphique 6 : Évolution comparative, selon les deux dispositifs fiscaux



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

Le nombre des donateurs déclarant leurs dons au titre de l'aide aux personnes en difficulté a augmenté globalement de 7,8% entre 2019 et 2020, proportionnellement deux fois plus parmi les contribuables non imposés qui ont peut-être vu ainsi une opportunité de sortir de la catégorie des imposés.

Le nombre des donateurs se déclarant au titre des autres dons a augmenté de 0,8% seulement. De sorte que l'augmentation du nombre des donateurs du premier dispositif représente 86% du total de la variation de l'ensemble des donateurs entre 2019 et 2020.

Chacun appréciera les deux raisons qui expliquent ce rebond, dont on peut espérer qu'il ne sera pas sans lendemain. Elles sont relatives à l'augmentation du nombre de contribuables imposés, d'une part, et à cet encouragement du Gouvernement qui a présenté une opportunité fiscale, d'autre part.

Précisons toutefois que le don moyen, pour ce dispositif, est passé de 247 €, en 2019, à 313 € en 2020, assez loin du plafond autorisé de 1000 €. En fait, l'observation fine des résultats montre que fort peu de donateurs atteignent, voire dépassent ce maximum prévu. La mesure gouvernementale a donc opéré en s'appuyant sur les 3 points suivants : le choix d'attirer l'attention sur un dispositif bien plus généreux (75% de réduction contre 66%), une réglementation bien plus accessible (plafond en euros au lieu d'une limite en pourcentage du revenu imposable) et un effet d'annonce assez spectaculaire (plafond largement augmenté) qui a été souvent repris dans les messages des associations.

Concernant les montants déclarés, critère essentiel pour les associations et l'encouragement des actions qu'elles développent, il convient aussi de faire la part qui revient à la mesure gouvernementale, concernant le dispositif en faveur des personnes en difficulté. Les dons qui lui correspondent ont augmenté de 37%, quand les montants consacrés aux autres dons n'ont varié que de 1%.

Le premier de ces dispositifs ne représentait que 17% des montants déclarés par les Français en 2019, et cette proportion est passée à 22% en 2020, restant par conséquent très minoritaire. Plus qu'un « effet COVID », on parlera donc d'un « effet fiscal ».

Ainsi, pour un observateur, il s'agit d'un cas d'école assez remarquable : à tous points de vue, toutes régions et tous départements confondus, avec des évolutions qui vont dans le même sens. La mesure gouvernementale a atteint son premier objectif, consistant à sensibiliser les citoyens contribuables par une augmentation du plafond d'aide aux personnes en difficulté qui est passé de 546 €, en 2019, à 1 000 €, en 2020, pour une réduction d'impôt significative représentant 75% des montants donnés et déclarés.

Le nombre de donateurs concernés a augmenté de 7,8%, les montants déclarés de 37% et le don moyen de 27%. Les contribuables se sont-ils concentrés sur ce dispositif et éventuellement reportés de l'un sur l'autre ? Toujours est-il que le soutien aux autres causes, très majoritaire (78% en 2020), ainsi anesthésié, affiche une stagnation évidente, avec respectivement une évolution de 0,8% quant au nombre de donateurs, de 1% quant aux montants déclarés, et de 0,2% pour ce qui concerne le don moyen. Du jamais-vu depuis une quinzaine d'années.

Ainsi, les Français se sont manifestement bien plus mobilisés face au COVID par des attitudes solidaires, des entraides de proximité, des dons en nature⁴, un engagement bénévole renforcé, que par une générosité financière déclarée à l'administration, qui n'a pas été au rendez-vous, au-delà de cet « effet fiscal ».

Ce bilan détaillé méritera sans doute une évaluation de la part des pouvoirs publics et des représentants des associations, à la fois pour tirer quelques enseignements sur les limites d'une telle mesure, sur ses effets pervers éventuels, et pour imaginer des évolutions éventuelles.

3. Le bilan de l'année 2020

A – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables

Le croisement des déclarations de dons et du montant du revenu net imposable permet de voir comment se répartissent les donateurs. Le tableau suivant permet de voir cette ventilation, d'une part au regard du nombre de foyers donateurs, et d'autre part au regard du montant des sommes déclarées.

Tableau 3 : Répartition des donateurs* selon la tranche de revenus imposables, 2020

Tranches de revenus nets imposables en euros	Ventilation des donateurs	Ventilation des montants déclarés
Moins de 19 000 €	13%	7%
19 001 à 23 000 €	8%	5%
23 001 à 31 000 €	15%	10%
31 001 à 39 000 €	15%	11%
39 001 à 78 000 €	37%	36%
Plus de 78 000 €	13%	32%
Total	100%	100%

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. Lecture : Parmi les foyers déclarant un don, 13% appartiennent à une tranche de revenus imposable inférieure à 19 000 euros annuels. Les montants correspondant à ces donateurs représentent 7% du total déclaré.

Les donateurs appartenant à l'une des deux dernières tranches, au-dessus de 39 000 euros annuels de revenu net imposable, représentent 50% des foyers donateurs, exactement comme pour l'année 2019. Ils déclarent 68% du montant total déclaré (67% en 2019).

⁴ Sans doute aussi par davantage de dons non déclarés, si l'on en juge par notre suivi de la collecte.

B – L'influence de l'âge et la générosité des plus jeunes

Les dons déclarés par l'ensemble des contribuables, qu'ils soient imposés ou non imposés, sont répertoriés en fonction de la tranche d'âge des déclarants. Le tableau suivant présente un premier panorama détaillé, montrant l'évolution sur les deux années 2019 et 2020.

Tableau 4 : Observation de l'évolution, en fonction des tranches d'âge, entre 2019 et 2020

Tranche d'âge	Ventilation des donateurs		Ventilation des montants		Don moyen (en €)	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
< 30 ans	4,0%	4,1%	2,5%	2,5%	343	347
30 – 39 ans	10,5%	10,4%	8,5%	8,8%	442	485
40 – 49 ans	15,2%	14,7%	13,3%	12,3%	480	482
50 – 59 ans	17,7%	17,1%	17,7%	16,9%	551	566
60 – 69 ans	20,7%	20,2%	21,0%	20,9%	560	594
Plus de 70 ans	32,0%	33,4%	37,1%	38,6%	638	665
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	NS	NS

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés.

La ventilation des donateurs montre que plus de la moitié ont 60 ans et plus, et cette proportion a un peu augmenté en 2020 - sous l'effet d'une forte variation de la part des plus de 70 ans. La ventilation des montants déclarés, en fonction de l'âge, montre que les plus de 60 ans déclarent ensemble près de 60% des montants, en hausse également par rapport à l'année 2019.

Le don moyen est d'autant plus élevé que les donateurs sont avancés en âge. Entre 2019 et 2020, son évolution a été la plus importante chez les 30-39 ans et les 60-69 ans.

À partir des différentes informations dont nous disposons, il est possible de construire un second tableau de bord, comportant en complément ce que nous appelons *la densité* et *l'effort* des donateurs.

Tableau 5 : La densité des donateurs et leur effort, en fonction des tranches d'âge

Tranche d'âge	Densité des donateurs (1)		Effort des donateurs (2)	
	2019	2020	2019	2020
< 30 ans	3,2%	3,4%	2,4%	2,4%
30 – 39 ans	7,7%	7,9%	1,8%	2,0%
40 – 49 ans	11,2%	11,3%	1,5%	1,5%
50 – 59 ans	13,0%	13,0%	1,7%	1,7%
60 – 69 ans	17,3%	17,7%	1,9%	2,0%
Plus de 70 ans	19,3%	20,4%	2,6%	2,7%

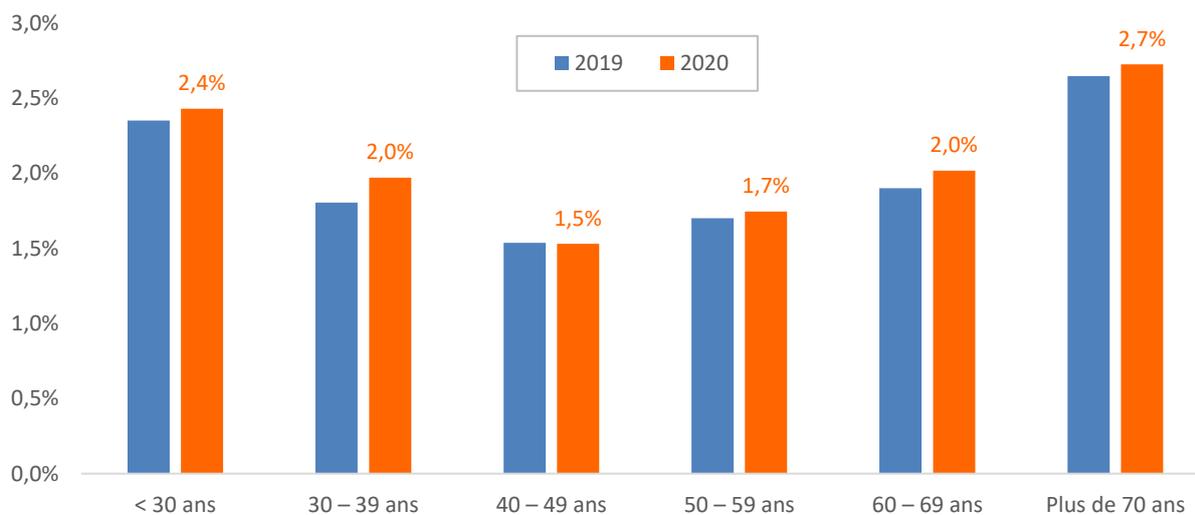
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. (1) Proportion des foyers donateurs au regard du total des foyers fiscaux de la tranche d'âge. Elle est de 3,4%, en 2020, pour les moins de 30 ans. (2) Rapport entre le don moyen dans une tranche d'âge et le revenu moyen des contribuables de cette même tranche d'âge. Il est de 2,4%, en 2020, chez les moins de 30 ans.

D'abord, ce que nous nommons la *densité des donateurs*, sorte de générosité collective, a augmenté en 2020, surtout chez les plus de 70 ans. Ensuite, ce deuxième indice très précieux, que nous appelons *l'effort des donateurs*, se calcule à partir du rapport entre le don moyen déclaré, pour une tranche d'âge donnée, et le revenu moyen imposable de la même tranche.

Cet *effort des donateurs* a peu varié en 2020. Chez les moins de 30 ans, le maintien du ratio de 2,4% est à souligner, car c'est la seule tranche d'âge pour laquelle le revenu moyen imposable a légèrement baissé, de 2,1% exactement.

Ce graphique complémentaire très significatif permet de montrer et de saluer cet *effort des donateurs* les plus jeunes, en 2020, avec un pourcentage assez proche (2,4%) de celui des plus de 70 ans (2,7%).

Graphique 7 : L'effort des donateurs, selon les différentes tranches d'âge



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. Base : Ensemble des contribuables imposés et non imposés. Rapport entre le don moyen dans une tranche d'âge, et le revenu moyen des contribuables de cette même tranche d'âge. Il est de 2,4%, en 2020, chez les moins de 30 ans.

Au bilan, on peut qualifier les moins de 30 ans, au regard de tous les critères disponibles : ils représentent 4,1% du total des foyers donateurs et le montant de leurs dons représente 2,5% du total des montants déclarés, avec un don moyen de 347 €. Lorsque l'on rapporte ce don moyen à leur revenu moyen, ils se situent au 2^{ème} rang, juste derrière les plus de 70 ans.

II – Focus sur les foyers fiscaux imposés

La réduction d'impôt, comme son nom l'indique, ne concerne que les foyers fiscaux qui sont imposés. Même si de nombreux foyers fiscaux non imposés déclarent un don, soit par conviction, soit parce que cette déclaration contribue à leur non-imposition, la part des foyers fiscaux imposés est prépondérante dans ces déclarations (74% des foyers donateurs et 73% des montants)⁵.

Cela dépend, naturellement, des moyens significativement plus importants dont les contribuables disposent, mais aussi de cette incitation fiscale, dont nous avons déjà largement démontré qu'elle ne s'apparente en rien à ce que l'on nomme « *une niche fiscale* ». En effet, lors d'un don, le reste à charge est de l'ordre du tiers de la somme concernée, et l'on ne gagne strictement rien, si ce n'est la satisfaction d'un geste solidaire et socialement utile. Il a donc semblé important d'observer le comportement de ces foyers fiscaux imposés déclarant un don, ceci en fonction des différentes tranches de revenus. C'est l'objet du tableau suivant.

Tableau 6 : Proportion de donateurs et don moyen par tranche de revenus imposables - 2020

Tranches de revenus imposables (en €)	Proportion des donateurs				Don moyen (en euros)			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Moins de 19 000 €	6,8%	6,5%	5,4%	5,3%	178	242	218	203
19 001 à 23 000 €	12,7%	11,9%	10,8%	10,6%	243	280	265	232
23 001 à 31 000 €	18,0%	16,5%	15,7%	15,9%	292	309	315	304
31 001 à 39 000 €	23,2%	22,0%	20,6%	21,0%	321	341	344	344
39 001 à 78 000 €	33,1%	30,6%	30,1%	30,0%	451	472	483	486
Plus de 78 000 €	45,0%	42,5%	42,1%	42,1%	1 271	1 217	1 259	1 398
Total	23,0%	21,3%	20,7%	20,8%	Non significatif			

Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés). Traitement Recherches & Solidarités. Base : Foyers fiscaux imposés. (1) Cette proportion est constituée par le rapport entre les foyers fiscaux imposables déclarant au moins un don et le total des foyers fiscaux imposables.

Sur quatre années, la proportion de donateurs, au regard du nombre total de foyers imposables, cette densité qui nous semble un critère essentiel, a baissé pour les deux tranches situées à moins de 23 000 euros de revenu imposable, et celle se situant entre 39 000 et 78 000 euros.

Si l'on considère les deux dernières tranches, on peut donc constater que l'année 2020 n'a pas été particulièrement faste, au regard de la proportion des foyers imposables qui ont déclaré un don. En revanche, sous l'effet fiscal déjà présenté, le don moyen s'est sensiblement maintenu pour ce qui concerne l'avant-dernière tranche et a augmenté de 11% chez les contribuables déclarant plus de 78 000 euros de revenu imposable.

⁵ Ces deux proportions étaient respectivement de 75% pour les donateurs et de 74% pour les montants.

III – L’Atlas de la générosité en France

Cette générosité est ici appréciée à partir des dons auprès des associations et autres organismes d’intérêt général, déclarés dans le cadre de l’impôt sur le revenu. Elle se présente d’une manière simple à partir de ce que nous nommons *la densité des donateurs*, rapport entre leur nombre et le total des contribuables correspondants, observée précédemment au plan national.

Cette *densité des donateurs* est l’expression de la générosité collective. Comme nous l’avons toujours fait, cette approche se fait à partir des seuls foyers fiscaux imposés, de manière à gommer une large part des différences territoriales constatées sur le plan économique. Pour la même raison, nous nous concentrons ici sur cet indicateur qui ne tient pas compte des sommes données et déclarées.

1. La générosité en régions

Un tableau permet de présenter la *densité des donateurs* de l’année 2020, accompagnée du rang de chaque région. Le rang des trois années antérieures est précisé, de manière à constater la très faible évolution.

Tableau 7 – Densité des donateurs dans les différentes régions

Région	Densité 2020	Rang 2020	Rang 2019	Rang 2018	Rang 2017
ILE-DE-FRANCE	22,6%	1	4	4	4
BRETAGNE	22,5%	2	1	1	2
AUVERGNE-RHONE-ALPES	22,3%	3	3	2	3
GRAND EST	22,3%	4	2	3	1
OCCITANIE	21,1%	5	5	6	5
PAYS DE LA LOIRE	20,8%	6	6	5	7
NOUVELLE-AQUITAINE	20,3%	7	8	8	8
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	20,2%	8	7	7	6
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	19,0%	9	10	12	11
NORMANDIE	18,7%	10	9	9	9
CENTRE-VAL DE LOIRE	18,5%	11	11	11	10
HAUTS-DE-FRANCE	18,2%	12	12	10	12
CORSE	14,8%	13	13	13	13

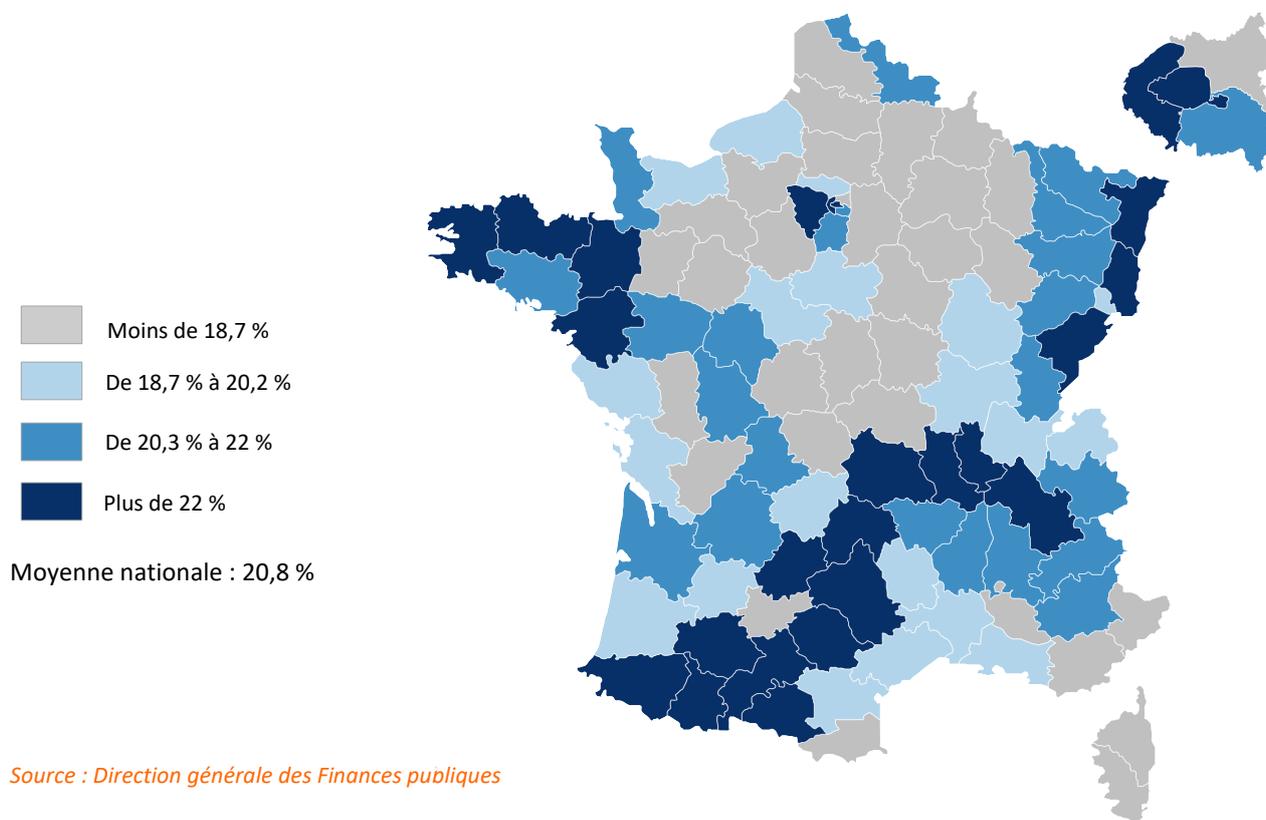
Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés). Traitement Recherches & Solidarités. Base : Foyers fiscaux imposés. (1) Cette proportion est constituée par le rapport entre les foyers fiscaux imposables déclarant au moins un don et le total des foyers fiscaux imposés.

Ce classement est très stable, d’année en année. Quatre régions se partagent les quatre premières places, depuis plusieurs années : l’Ile-de-France se situe pour la première fois en tête en 2020, la Bretagne alterne entre la 1^{ère} et la 2^{ème} place, l’Auvergne-Rhône-Alpes est fort bien placée et la région Grand Est est un peu en retrait cette année.

2. La générosité en départements

Cette carte permet de détailler cette densité des donateurs, au plus fin du territoire métropolitain, avec une diagonale généreuse qui se vérifie au fil des années.

La densité des donateurs en département - 2020 (donateurs imposés/total des imposés)



Cette « diagonale généreuse » se confirme, allant des Pyrénées-Atlantiques (9^{ème} rang national) jusqu'aux deux départements alsaciens (aux deux premiers rangs), et passant notamment par l'Ariège, le Gers, le Lot, le Cantal, départements ruraux situés dans les premiers de ce classement, et dans lesquels la générosité est pratiquée au quotidien.

Cette diagonale est aussi composée de plusieurs départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'extrême est de la France, appartenant aux deux strates les plus élevées (plus de 20,3 % de donateurs parmi les foyers imposés).

Outre cette diagonale, comme chaque année, on remarquera trois départements bretons et la Loire-Atlantique, ainsi que l'Ouest francilien, qui réunissent plus de 22 % de donateurs.

Cette carte de France évolue assez peu, le plus souvent lorsque des catastrophes naturelles se produisent et encouragent de nouveaux donateurs à se manifester.

Il semble aussi que les départements urbains, dans lesquelles agissent de nombreuses associations d'aide aux personnes en difficulté, aient bénéficié de la mesure gouvernementale. Pour des raisons opposées, certains départements ruraux ont enregistré une régression significative de la densité de leurs donateurs : la Creuse, les Landes, le Tarn-et-Garonne par exemple.

IV – Les dons au titre de l'IFI

Dans le cadre de notre relation privilégiée avec la Direction générale des Finances publiques, depuis de nombreuses années, nous avons pu travailler sur une série homogène de cinq années (2013-2017), concernant la totalité des dons déclarés au titre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), en faveur des organismes éligibles. Depuis trois années, nous pouvons, selon la même méthodologie, travailler sur des données partagées, relatives au nouvel Impôt sur la Fortune Immobilières (IFI).⁶

Article 964 du Code général des impôts, créé par la loi du 30 décembre 2017

Il est institué un impôt annuel sur les actifs immobiliers désigné sous le nom d'impôt sur la fortune immobilière. Sont soumis à cet impôt les foyers dont la valeur de ces actifs est supérieure à 1 300 000 €. Les conditions d'assujettissement sont appréciées au 1^{er} janvier de chaque année.

En cas de dons au profit d'organismes d'intérêt général, les assujettis bénéficient d'une réduction d'IFI égale à 75 % des dons réalisés, dans la limite de 50 000 €. Il s'agit des versements effectués au profit d'organismes établis en France ou dans un État européen : établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou supérieur consulaire ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif, des fondations reconnues d'utilité publique, de structures d'insertion par l'activité économique régies par le code du travail (associations intermédiaires, entreprises d'insertion...), des fondations universitaires, des fondations partenariales, de l'Agence nationale de la recherche, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), d'associations reconnues d'utilité publique ayant pour objet le financement et l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises (association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), associations du Réseau Entreprendre et de France Initiative).

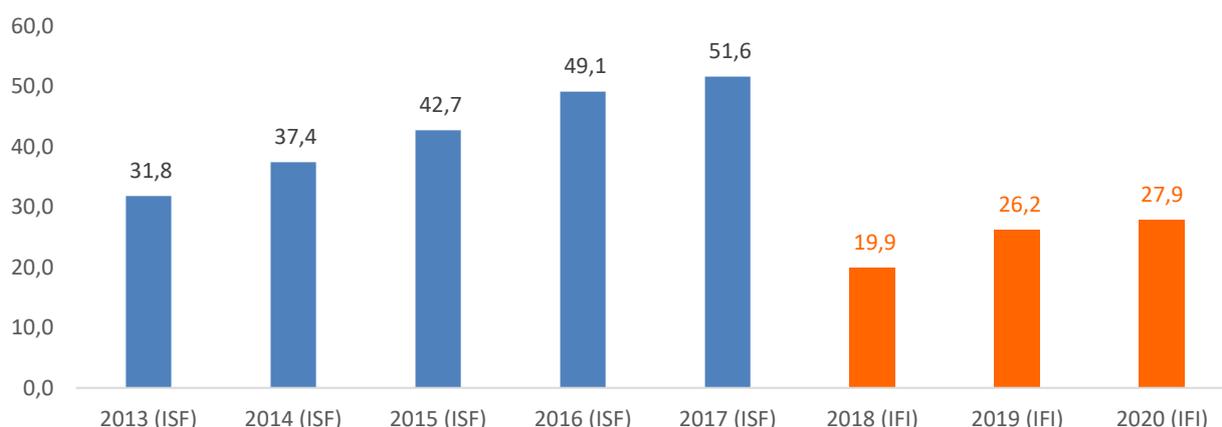
La réduction d'impôt au titre de l'IFI peut porter sur des dons au profit d'organismes établis en France ou dans un État européen. Pour information, en 2020, les dons au profit d'organismes établis dans un État européen ont été déclarés par 335 contribuables, pour un montant total de 3,6 millions d'euros, soit un don moyen de plus de 10 700 euros.

L'ensemble des données qui suivent sont relatives aux versements effectués par les contribuables redevables, au profit d'organismes établis en France.

1. Le nombre de donateurs

Le graphique suivant permet de voir l'incidence du changement de la réglementation et le passage de l'ISF à l'IFI, au cours de l'année 2018, puis une évolution positive au cours des trois dernières années.

Graphique 8 – Évolution du nombre de foyers donateurs (en milliers)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités

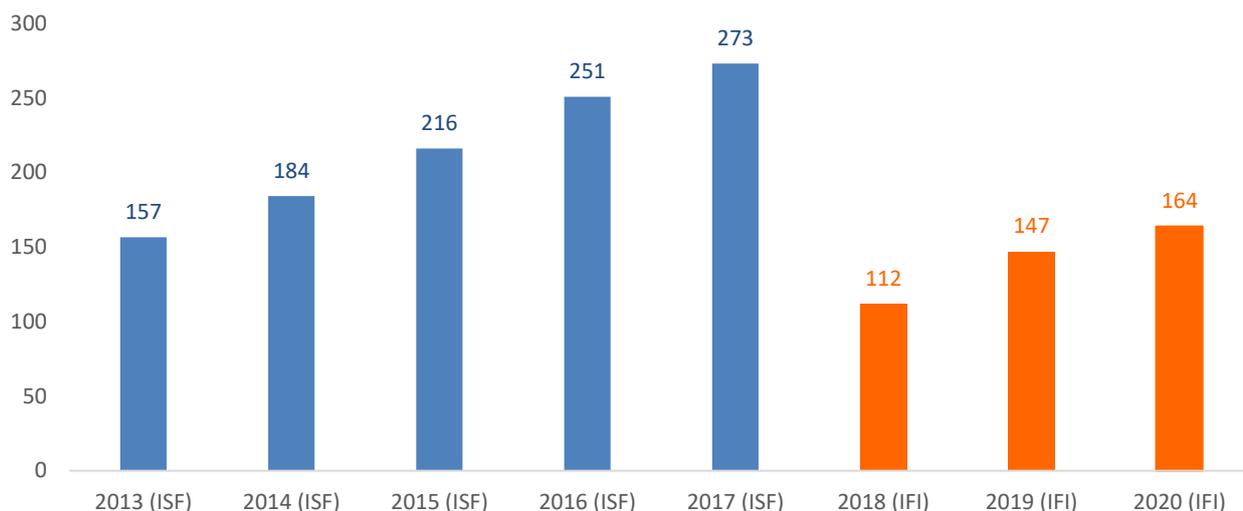
⁶ Nous tenons à remercier l'équipe de la Direction générale des Finances publiques, à la fois pour la transmission des informations et pour l'utile dialogue qui a permis de les lire correctement et de les présenter dans cette publication. De nombreux échanges ont été nécessaires, il convenait de vérifier en commun la continuité et la cohérence de l'information, notamment en débusquant, en coopération, certaines erreurs, probablement involontaires, de déclarations.

Après l'année 2018, exceptionnelle à bien des égards - passage de l'ISF à l'IFI, prélèvement à la source, troubles sociaux importants - le comportement des foyers redevables à l'IFI est significatif. Leur nombre a augmenté d'un peu plus de 40% en deux ans, depuis la mise en place de cet impôt, et de près de 7% entre 2019 et 2020.

2. Les montants déclarés

Il semble que les collecteurs aient réussi à retrouver une démarche de conviction en direction de ceux qu'ils appellent les *grands donateurs*. L'évolution des montants déclarés au titre de l'IFI présente ainsi une nette augmentation, en trois années.

Graphique 9 – Évolution des montants déclarés (en millions d'euros)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités

Les observateurs et les collecteurs peuvent constater que l'année 2020 marque un léger dépassement des montants ISF 2013 (5% environ). L'évolution 2019-2020 (11,6%) est inférieure à la moyenne des évolutions annuelles ISF, et représente un peu plus du tiers de l'augmentation IFI 2018-2019. On ne peut donc voir ici un réel effet COVID.

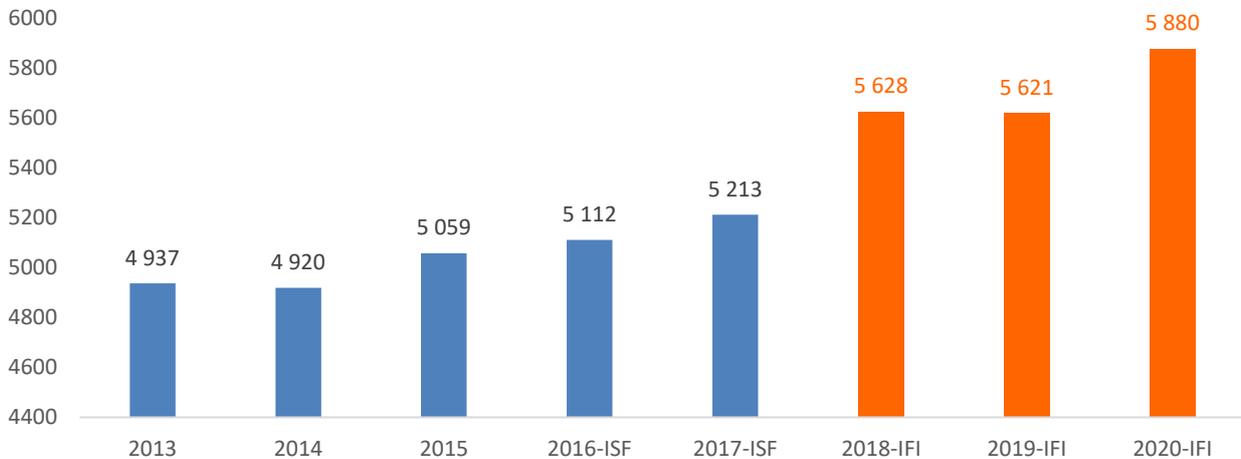
Soulignons toutefois que la liste des organismes éligibles à des dons dits « IFI » n'étaient pas forcément les plus à même de répondre à la crise. Il est donc possible que cela ait joué dans le résultat de cette année 2020, avec peut-être quelques reports momentanés sur d'autres dispositifs.

De ce point de vue, dans le cadre de notre partenariat avec la DGFIP, nous avons pu procéder à une observation croisée. Ainsi, d'une part, 99% des assujettis à l'IFI effectuent aussi une déclaration au titre de l'impôt sur le revenu. D'autre part, 71,4% des foyers donateurs au titre de l'IFI effectuent aussi un don au titre de l'impôt sur le revenu.

3. Évolution du don moyen

Il s'agit de l'ensemble des dons déclarés au titre de l'ISF, puis de l'IFI, au cours d'une année, à une ou plusieurs fondations ou associations éligibles, en France. Le graphique montre clairement une plus grande propension à donner, parmi les assujettis à l'Impôt sur la Fortune Immobilière.

Graphique 10 – Évolution du don moyen (en euros)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités

Après une faible évolution du don moyen au titre de l'ISF entre 2013 et 2017, la mise en place du nouveau système montre une augmentation de l'ordre de 8% en 2018, une stabilisation en 2019, et une nouvelle augmentation de près de 5% en 2020.

4. La densité des donateurs

Il s'agit du rapport entre le nombre de foyers donateurs et celui du nombre des assujettis, redevables au titre de l'ISF jusqu'en 2017, et de l'IFI, au cours des trois dernières années.

Graphique 11 – Évolution de la densité des donateurs (rapport entre leur nombre et celui des assujettis)



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S

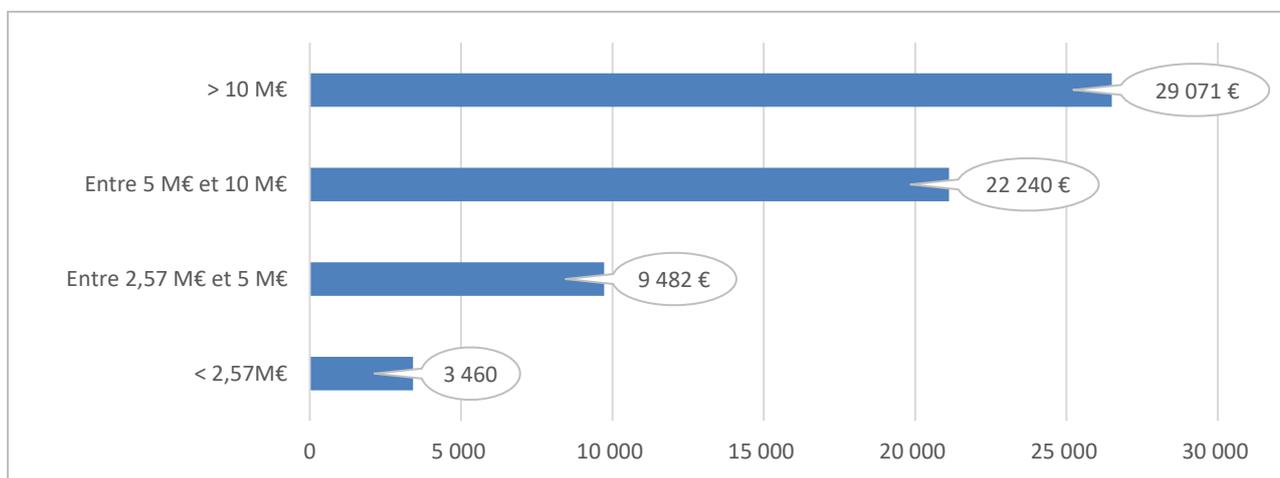
Ce que nous appelons *la générosité collective*, c'est-à-dire le nombre de donateurs au regard du potentiel que représentent les assujettis à l'impôt en vigueur, a bien résisté en 2018, malgré les multiples difficultés de cette année-là. L'année 2019, deuxième exercice lié à l'IFI, présente un ratio nettement plus élevé, supérieur de 25% au bilan 2018. L'année 2020 marque le pas, avec une faible évolution de 2% environ, manifestation sans lien avec un possible effet COVID.

Au-delà du graphique, on précisera que le nombre d'assujettis IFI est passé de 133 000 en 2018, à 146 000 en 2020, soit 10% de plus en deux ans, mais que le nombre de foyers donateurs a augmenté plus vite (40%), ce qui explique une densité en nette augmentation.

5. Le don moyen par tranche de revenus

Il est évident que les dons varient fortement, selon la fortune immobilière de chacun. Le graphique suivant montre comment cette variation se constate, selon les quatre strates classiques.

Graphique 12 – Don moyen constaté en 2020, selon la tranche de patrimoine (1)



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S. (1) Le patrimoine moyen constaté en 2020 est de 2 417 800 €.

Le don moyen augmente au fur et à mesure des tranches de patrimoine. On notera toutefois, au-delà de ce graphique, qu'entre 2019 et 2020, les contribuables de la première tranche ont augmenté leur don moyen d'environ 20%, quand ceux de la dernière tranche, au-delà de 10 millions d'euros, ont réduit le leur de 6%.

En complément de ce graphique, un tableau permet de montrer la ventilation respective des donateurs et des montants correspondants, en fonction de ces quatre tranches.

Tableau 8 – Les donateurs et les montants déclarés – IFI 2020

Fraction de patrimoine	Répartition des donateurs	Répartition des montants
< 2,57 M €	73%	43%
Entre 2,57 M € et 5 M €	21%	35%
Entre 5 M € et 10 M €	5%	18%
> 10 M €	1%	5%
Total	100%	100%

Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S.

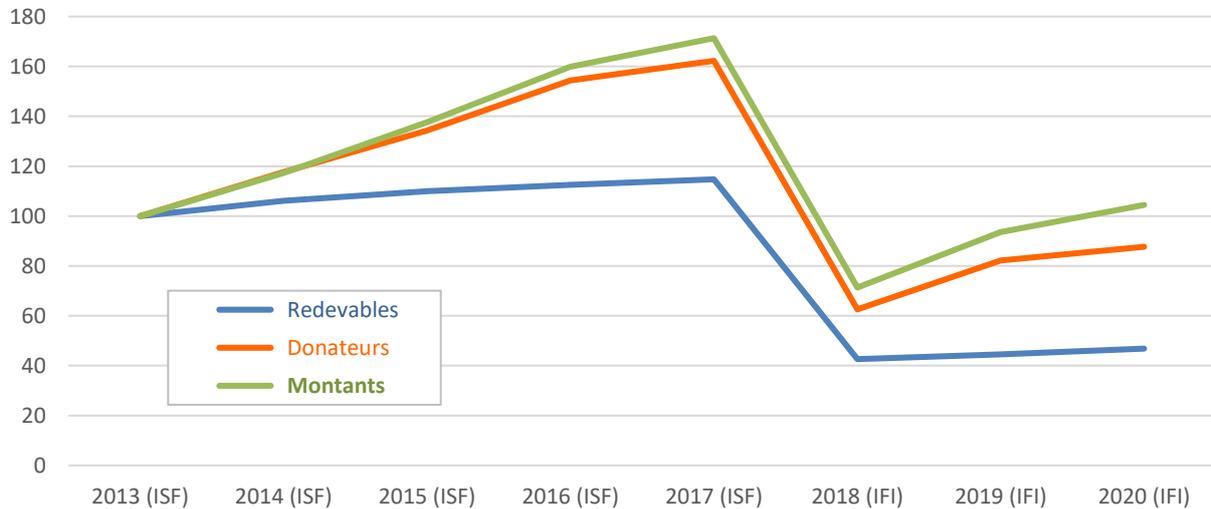
Il n'est pas étonnant que les titulaires des patrimoines les plus importants, supérieurs à cinq millions d'euros, représentent seulement 6% des donateurs, mais 23% des montants déclarés (21% en 2019).

Au-delà de ce tableau, précisons que selon une approche par décile, 10% des dons correspondent à un montant inférieur à 240 euros, et représentent 0,2% du total déclaré, alors que les 10% du décile le plus haut, d'un montant supérieur à 13 000 euros, correspondent à un peu plus de 50% du montant total déclaré. La ventilation constatée en 2020 est très proche de ce qu'elle était en 2018 et 2019.

6. Un bilan en trois dimensions

Pour résumer cette observation, un graphique présente, en base 100 en 2013, dans un objectif de rapprochement, les évolutions respectives du nombre de redevables (ISF puis IFI), du nombre de donateurs et des montants déclarés.

Graphique 13 – Évolution en trois dimensions, en base 100 en 2013



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S.

On passera rapidement sur l'évolution entre 2017 et 2018, avec le passage de l'ISF à l'IFI et une diminution proportionnellement de même ampleur concernant les trois paramètres observés. À partir de l'année 2018, l'évolution du nombre des donateurs a été plus forte que celle des redevables. Et même si c'est assez faiblement, en 2020 la courbe des montants se détache un peu plus nettement de celle des donateurs.

V - La collecte 2020

1. L'estimation 2020

Selon une démarche basée sur de nombreuses enquêtes menées auprès des donateurs, nous pouvons constituer ce montant selon trois composantes :

- La première, particulièrement robuste, dûment vérifiée et homogène d'une année sur l'autre, correspond au montant des dons déclarés auprès des services fiscaux. Il est, comme on vient de le voir, de 2,791 milliards d'euros en 2020, dans le cadre de l'impôt sur le revenu.
- La deuxième correspond aux dons non déclarés, qui auraient pu l'être, dans la mesure où ils sont effectués par chèques, virements ou autres moyens dont la plupart des dons en ligne permettant de délivrer un reçu fiscal. Cette composante, par définition estimée, est calculée en affectant la première somme d'un coefficient, constant d'une année sur l'autre, et issu d'enquêtes menées auprès des Français. Au titre de l'année 2020, ce montant pourrait se situer autour de 1,2 milliard d'euros.⁷
- La troisième composante correspond aux dons qui ne peuvent pas faire l'objet d'une déclaration, faute de reçu fiscal. Elle est faite de petites sommes (dons de la main à la main, arrondis sur salaire ou arrondis en caisse, dons par SMS...). Sur la base d'enquêtes menées auprès des Français, on peut, avec grande prudence, compte tenu des caractéristiques de cette composante, estimer ce montant aux alentours d'un milliard d'euros⁸.

Ainsi, en toute transparence quant au calcul effectué, on parvient à un montant total de collecte situé autour de cinq milliards d'euros pour l'année 2020. Cette barre est certainement franchie si l'on ajoute les dons IFI, d'un montant de 164 millions d'euros. L'estimation concernant les dons effectués par les particuliers pourrait ainsi se situer, pour l'année 2020, **entre 5,1 et 5,2 milliards d'euros**.

2. Évolutions comparées

Source et méthodologie : Cette analyse s'appuie cette année sur les montants de collecte, hors legs, de 123 associations et fondations qui ont reçu des dons de la part des particuliers en 2020⁹. Ensemble, les montants pris en compte représentent 1,48 milliard d'euros, soit environ 28% du montant total estimé de la collecte en France (entre 5,1 et 5,2 milliards en 2020). Ce panel, suivi soigneusement d'une année sur l'autre, constitue un outil dont la fiabilité a été constatée, en rapprochement avec les données fournies par la DGFIP.

Ensemble, la collecte de ces 123 organismes observés en 2020 affiche une évolution évaluée à 11%. À rapprocher des 7,1% constatés auprès de la DGFIP. Cette différence, d'une telle importance pour la première fois, s'explique par le fait que l'on est sur des associations et des collectes importantes, dans le premier cas, et dont beaucoup ont bénéficié de la mesure gouvernementale, et, dans le deuxième cas, on s'appuie sur l'ensemble de la collecte, dont celle qui est issue d'associations de taille moyenne ou de petite taille.

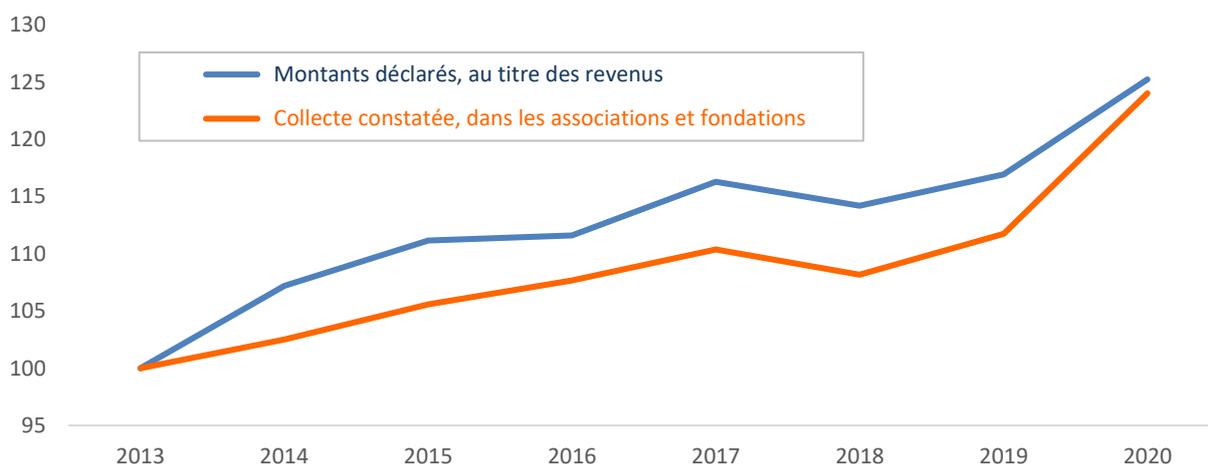
Le graphique suivant permet de montrer comment ont évolué, sur huit années, les montants déclarés, au titre de l'impôt sur le revenu, et la collecte d'un panel d'associations et fondations.

⁷ Ces dons correspondent à un peu plus de 42% du montant total des sommes déclarées.

⁸ Ces dons correspondent à environ 20% du total des deux premières composantes.

⁹ Les montants de collecte ont été obtenus soit directement auprès des associations et des fondations, soit dans les *comptes d'emploi des ressources* publiés sur le site des organisations, soit encore sur le site du Journal officiel. Un retour sur l'année antérieure permet de tenir compte des ajustements que certains collecteurs sont amenés à faire, afin de nous assurer d'un suivi annuel le plus juste possible. De plus, nous nous sommes assurés de ne pas inclure dans cet échantillon des organismes qui ont bénéficié d'une collecte exceptionnelle en 2019, notamment en lien avec l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Graphique 14 – Évolution des montants déclarés et de la collecte des associations (base 100 en 2013)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement et suivi de la collecte Recherches & Solidarités

Entre 2013 et 2020, le montant des dons déclarés et celui de la collecte ont évolué selon des courbes assez proches qui se rejoignent presque en 2020. Ce dernier millésime nous montre les limites de l'exercice, lorsque de trop grandes différences apparaissent entre plusieurs profils d'associations, et plusieurs domaines d'activité. C'est l'objet du chapitre suivant.

3. Des situations disparates

Marqué par une grande diversité d'objectifs par nature, le secteur associatif a connu des situations « extrêmes » pendant la crise : des activités se sont ponctuellement trouvées à l'arrêt comme celles du sport, de la culture, des loisirs, du tourisme... alors que des associations en lien avec l'activité sociale étaient en première ligne. Ces dernières ont connu des élans de solidarité quand d'autres ont pu se faire oublier en l'absence d'évènements ou de communication.

Le panel de 123 montants de collecte des particuliers - représentant 1,48 milliard d'euros de dons - et le contexte particulier de l'année 2020 encourage à observer de manière plus fine les évolutions 2019-2020, en tenant compte de deux paramètres : la taille des associations et des fondations appréciée au travers des montants de collecte, d'une part, et la cause ou le domaine d'activités, d'autre part.

Un premier tableau présente ces évolutions selon le montant annuel des dons.

Tableau 9 – Évolution selon le montant annuel des dons

Strate de dons	Évolution 2019-2020	Nombre de collecteurs
Moins de 500 K €	- 1%	17
Entre 500 K et 2 M €	0%	21
Entre 2 M € et 5 M €	4,5%	31
Entre 5 M € et 15 M €	3%	23
15 M € et plus	14%	31
Total	11%	123

Source : Panel de 123 montants de collecte en 2019 et 2020, issus des rapports financiers en ligne sur le site des associations et fondations ou sur le site du Journal officiel - Traitement R&S.

Ce bilan affiche une croissance du montant des dons assez bien corrélée avec le montant de collecte. Autrement dit, les associations et fondations de notre panel dont les montants de collecte sont inférieurs à 500 000 euros par an ont souffert (- 1%), quand les plus gros collecteurs enregistrent une nette progression de 14%.

Comme le lecteur aura pu le constater, ce bilan correspond tout à fait aux résultats de l'enquête menée au printemps 2020 auprès de 3 200 associations ou fondations recevant des dons. En effet, celles qui affichent un budget inférieur à un million d'euros sont proportionnellement plus nombreuses à indiquer qu'elles recevaient à ce moment-là moins de dons (cf. la première ligne du tableau précédent) ; celles qui présentent un budget supérieur à un million d'euros ont indiqué recevoir sensiblement autant de dons que les années précédentes (cf. deuxième ligne du tableau précédent).

Un deuxième tableau présente, cette fois, un bilan selon la cause et le domaine d'activité. Il montre les associations qui ont été un peu oubliées, et celles qui ont pu exercer leurs actions de collecte.

Tableau 10 – Évolution selon le montant annuel des dons

Causes/domaine d'activités	Évolution 2019-2020	Nombre de collecteurs	Montants (en M €)
Aide aux personnes malades ou handicapées	0,1%	17	132
Recherche médicale	2,2%	15	212
Solidarité internationale	6,9%	45	453
Environnement	17,4%	8	82
Action sociale, caritative	23%	26	510
Autres causes	NS	12	85
Ensemble	11%	123	1 474

Source : Panel de 123 montants de collecte en 2019 et 2020 issus des rapports financiers en ligne sur le site des associations et fondations ou sur le site du Journal officiel - Traitement R&S.

Très clairement, et très légitimement, les associations agissant dans le domaine social, en première ligne au cours de cette période très tendue, faite de vagues successives en 2020, ont enregistré des moyens en augmentation importante entre 2019 et 2020.

Ont tiré leur épingle du jeu les associations agissant dans le domaine de l'environnement, très certainement compte tenu de l'urgence sur le sujet, mais cette fois sans lien a priori avec la mesure fiscale gouvernementale. Ont aussi progressé les associations agissant dans le domaine international, très certainement dans la mesure où l'actualité leur a fourni de quoi sensibiliser leurs donateurs et compte tenu du contexte de pandémie mondiale.

En revanche, l'aide aux personnes atteintes de maladie et de handicap, surtout, ainsi que la recherche médicale, ont manifestement pâti des circonstances.

D - Les 40 collectes les plus importantes en France

Cette présentation s'appuie sur les montants de collecte de 2020 auprès des particuliers, hors legs et dons des entreprises. Les rangs indiqués ici constituent des repères et en aucun cas un palmarès pour juger de la notoriété ou encore moins du « *rendement de collecte* » des uns par rapport aux autres.

Tableau 11 – Présentation des 40 collectes plus importantes en 2020

Organismes collecteurs	Rang 2020	Organismes collecteurs	Rang 2020
Restos du cœur	1	L'Œuvre d'Orient	21
Secours Catholique (association et fondation)	2	Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM)	22
Croix-Rouge	3	Fondation pour la recherche médicale	23
Association Française contre les Myopathies (AFM)	4	Amnesty International	24
Médecins Sans Frontières (association et fondation)	5	CFRT Le jour du Seigneur	25
Comité français pour l'Unicef	6	Fondation Notre Dame	26
Médecins du Monde	7	AIDES	27
Ligue nationale contre le cancer	8	Petits Frères des Pauvres	28
Institut Pasteur	9	Fondation des monastères	29
Secours populaire	10	Fondation Hôpitaux de France - Hôpitaux de Paris	30
Action contre la faim	11	WWF	31
Handicap international	12	Aide à l'église en détresse	32
Apprentis d'Auteuil	13	Fondation Arc	33
Secours Islamique	14	APF France Handicap	34
Fondation abbé Pierre	15	Enfants du Mékong	35
Institut Curie	16	La Chaîne de l'Espoir	36
Société protectrice des animaux	17	Plan International France	37
Greenpeace	18	Institut du cerveau et de la moelle épinière	38
CCFD - Terre Solidaire	19	Fondation du Patrimoine	39
SOS Villages d'enfants	20	Aide et Action France	40

Source : Recherches & Solidarités. Données recueillies directement auprès des associations ou des fondations ou sur les comptes d'emplois des ressources qui sont publiés sur leur site ou au Journal officiel.

Il convient de préciser que ces 40 plus grandes associations et fondations ont collecté ensemble un peu plus de 1,26 milliard d'euros, en 2020, ce qui laisse un très large espace à toutes les autres associations et fondations car ce total représente moins de 25% de ce qu'ont donné les Français.

N'étant pas à l'abri d'une erreur ou d'une omission, nous remercions par avance les associations et les fondations concernées, ainsi que les experts de ces sujets pour leurs éventuelles remarques.

VII – Le cas particulier des dons aux partis politiques¹⁰

Depuis l'année 2013, les contribuables peuvent déclarer leurs dons aux partis politiques, d'une manière distincte, dans leur déclaration de revenus. L'année 2013 pouvant être considérée comme une année de transition, nous observons l'évolution du nombre de donateurs et des montants correspondants, à compter de l'année 2014, dans le tableau suivant.

Tableau 12 – Évolution des dons déclarés, destinés aux partis politiques

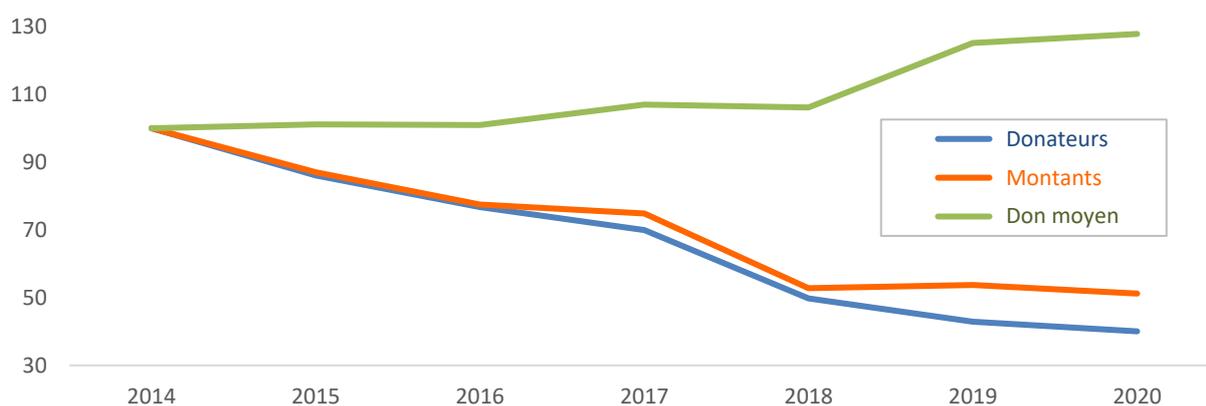
Années	Donateurs (1)	Montants des dons déclarés (en K €)	Don moyen (en €)
2014	380 000	108 000	284
2015	327 000	94 000	287
2016	292 000	83 702	287
2017	266 000	80 845	304
2018	189 000	57 000	302
2019	163 000	58 000	356
2020	152 200	55 300	363

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années.

La mesure a-t-elle séduit en 2014 et a-t-elle été depuis assez largement perdue de vue ? Le soutien aux partis politiques motive-t-il de moins en moins les Français ? Toujours est-il que le nombre des foyers fiscaux qui déclarent un don sont de moins en moins nombreux, au fil des années (diminution de 60% entre 2014 et 2020), tout comme les montants en cause, en baisse de 49% depuis 2014.

Et ceci sans lien avec le calendrier électoral. Le don moyen, en revanche, a augmenté de 28% en six ans, et de 2,1% pour la seule année 2020. Un graphique traduit ces mouvements, en trois dimensions et en base 100 en 2014, au cours des sept années examinées.

Graphique 15 – Évolution du nombre de donateurs, des montants déclarés, et du don moyen aux partis politiques (en base 100 en 2014)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années.

Pour prolonger cette observation, le lecteur qui le souhaite pourra se reporter à notre édition 2020¹¹, pour ce qui concerne l'approche en fonction de l'âge des donateurs. Ce dispositif ne fait pas recette chez les plus jeunes et il faut attendre 60 ans pour qu'il les intéresse. Les plus de 60 ans représentent en effet une proportion de l'ordre de 60% des donateurs et de 56% des montants déclarés.

¹⁰ Pour aller plus loin, le lecteur pourra se reporter à la 21^{ème} édition de *La Générosité des Français* (novembre 2016), en libre accès sur notre site. Dans cette édition, nous avons prolongé l'observation selon plusieurs critères qui ne sont pas repris cette année.

¹¹ *La générosité des Français* – 25^{ème} édition – Novembre 2020.